

**Question : à l'APRAS, on parle beaucoup ou on entend beaucoup parler de partenariat. Quelle idée t'en fais-tu ? Quelles conditions, quelles règles du jeu te semblent nécessaires pour sa mise en œuvre et son efficacité ?**

Le partenariat, ce n'est surtout pas «tout le monde fait tout». Ce serait la confusion. Le partenariat fonctionne sur une logique de complémentarité : des personnes ou des structures différentes mettent en commun tout ou partie de leurs compétences et de leurs

moyens spécifiques pour agir dans certains domaines. Cela suppose que ce qui fait l'objet de la démarche partenariale soit bien précisé. Cela suppose également que l'identité de chaque partenaire soit clairement reconnue par tous ceux qui participent à cette démar-

che. Cela n'est possible que si, au début du parcours commun, chaque partenaire a bien précisé qui il est et quelle place il entend prendre, quel rôle il entend jouer dans le cadre du partenariat établi. Par ailleurs, il faut que les règles du jeu soient clairement

établies. Il importe en particulier que les modalités de prise des décisions et les méthodes de résolution des conflits soient bien précisées. Si ce n'est pas le cas, ce sont les rapports de force qui vont jouer. Ce n'est pas sans risque.

**Question : que peux-tu dire du rôle de l'APRAS ?**

Il y aurait évidemment plein de choses à dire sur l'APRAS. C'est un lieu de travail assez exceptionnel en relation forte avec des habitants, des acteurs sociaux, des responsables institutionnels. Une cellule vivante que caractérisent les mots

- Observation,
  - Analyse,
  - Expérimentation,
  - Accompagnement de projets.
- Une cellule qui participe à la vie du corps social rennais, qui l'alimente. L'APRAS donne à ceux avec qui elle travaille des moyens ou des outils pour agir, mais elle n'agit pas à leur place. S'il lui arrive d'être pilote de

projets, c'est pour une durée déterminée soit parce que le projet est lui-même à durée déterminée, soit parce que la mission confiée à l'APRAS est de lancer le projet et que la gestion de celui-ci sera ensuite confiée à une autre structure. Dans tout les cas, il s'agira de projets partenariaux.

sons à cela, mais il y en a sans doute d'autres :

L'APRAS est constituée de neuf institutions qui structurent fortement le présent et le futur de Rennes et ceux qui interviennent en son nom bénéficient de la légitimité que leur donne ce lien institutionnel.

d'aller marcher sur leurs plates-bandes. Elle ne peut pas avoir d'autre attitude que d'être à leur service, service dérangeant parfois mais service quand même. Elle n'est donc pas menaçante et peut être sollicitée sans risque pour une aide.

Bon vent à l'APRAS et à ceux dont la route a croisé la mienne au cours des six années passées  
Merci à ceux qui ont partagé mon travail, qui m'ont accompagné, qui m'ont encouragé et soutenu.

Daniel ERHEL

**Un "Tiers"**

En définitive, je me rends compte que c'est très souvent que l'APRAS est sollicitée pour être ce «TIERS» qui permet le travail en commun, qui aide à franchir des passages difficiles, qui facilite la mise au point ou la mise en œuvre d'un projet. Je vois deux rai-

**Une petite équipe**

L'équipe des salariés de l'APRAS reste de dimension réduite. De ce fait, elle ne peut pas prétendre élargir son champ d'intervention à des domaines occupés par d'autres acteurs sociaux. Pour dire les choses plus trivialement, elle n'a pas les moyens

**INVITATION**

*«L'Analyse des besoins sociaux : expériences et propositions pour une action locale»*

L'analyse des besoins sociaux est une mission des CCAS. Aujourd'hui, cette préoccupation est partagée par de nombreuses associations. Du coup, des démarches et des expériences diverses sont menées, dans des communes, des pays, des quartiers, en particulier en Ille-et-Vilaine.

L'ARIC, la CRES, le GERDAL, l'ADMR, le Réseau Régional de Mutualisation de la Recherche sur la Vie Sociale, la Fédération Bretonne des Centres Sociaux, l'UDAF et l'Union Départementale des CCAS organisent ensemble une journée d'échange sur ce thème le **vendredi 9 février 2007, de 9h30 à 17h00, à Vitry.**

L'APRAS apportera sa contribution sur l'usage des données statistiques dans l'analyse des besoins sociaux.

Renseignements et inscriptions : ARIC, 13 place des Marelles, BP 27305, 35573 Chantepie Cedex, ☎ 02 99 41 50 07

Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex  
☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr  
Directeur de la publication : Philippe Caffin  
Rédaction : Irma Poulard, Philippe Caffin  
Maquette : Sylvie Rault Imprimerie : BUG, 6 cours des Alliés, 35043 RENNES CEDEX



**Il fait froid et on reparle des personnes à la rue**

Les récents débats sur l'hébergement d'urgence ou sur la pauvreté cachée ou visible (1) mettent une nouvelle fois sous les projecteurs des réalités intolérables dans un pays riche comme le nôtre. Faut-il se réjouir ou s'offusquer de ces médiatisations intempestives et surtout passagères ? L'un et l'autre sans doute : d'un côté, l'information publique peut contribuer à faire bouger les mentalités. D'un autre côté, on peut craindre, et l'expérience nous dit que nous avons raison, que le couvercle ne se referme sur la marmite dès qu'une autre actualité chasse celle qui mobilise un instant. Pourtant, la pauvreté n'est pas saisonnière, le mal logement non plus. Nous le savons... nous.

Pour ceux qui sont investis au quotidien dans le travail de l'action sociale, qu'ils soient bénévoles au sein d'associations, professionnels ou élus, ces médiatisations sont souvent un mauvais moment à passer. Ce que chacun fait au quotidien est alors pour le moins ignoré ou minimisé, parfois remis en cause... sans qu'il ait la parole. On insiste sur le nombre de travailleurs sociaux, certains se demandent ce qu'ils font ou ce qu'ils produisent en brandissant les indicateurs sociaux à la hausse ! L'intervention sociale de proximité et l'accompagnement des personnes en difficulté sont rarement valorisés.

Pas question pour nous de se laisser entraîner sur ces terrains. Nous continuerons à regarder la réalité en face et à en parler, évidemment. L'APRAS doit continuer, en lien étroit avec tous les acteurs concernés, d'animer le travail d'observation et d'analyse indispensable à la compréhension et à l'action. Dans les quartiers, des équipes de mobilisent en particulier dans les ESC pour mieux se connaître et mieux travailler ensemble afin de réorienter et d'adapter sans cesse leur intervention à des situations qui évoluent. Nous savons que c'est le bon chemin et nous constatons que, sur ce chemin, les collaborations, les complémentarités se construisent. L'APRAS y apporte sa contribution tant dans l'observation sociale que dans l'accompagnement des équipes des E.S.C. C'est, j'en suis sûre, la voie à poursuivre pour que 2007 soit une bonne année ... pour ceux qui font malgré eux la une des journaux et pour ceux qui ne la font jamais tant ils sont invisibles.

Bonne année à eux, bonne année à vous tous collectivement.

Maria Vadillo,  
Présidente de l'A.P.R.A.S.

(1) cf "La France invisible", Stéphane Beaud, 2006, La Découverte.

**Du côté de l'APRAS**

**L'actualité des ESC**

Un an en octobre 2006 pour Rennes Centre.  
Un an en février 2007 pour Le Blosne.

Ces anniversaires sont ou seront l'occasion de premiers bilans de la vie en ESC...

Côté Villejean, les équipes sont mobilisées depuis plusieurs

mois. L'ouverture est annoncée pour avril prochain : l'APRAS assure, sous des formes adaptées à chaque site, un accompagnement du travail collectif.

Un point sur les ESC est au programme de travail de l'APRAS cette année, 10 ans après l'ouverture de l'Espace du Gros Chêne.

**Passeport Loisirs et Culture**  
La mission de l'APRAS concernant l'expérimentation du Passeport Loisirs et Culture est prolongée pour 2007.

Quelques changements dans le fonctionnement visent à mieux distinguer la fonction d'accompagnement social de la fonction de diffusion du Passeport. Cette dernière est assurée

directement en 2007 par O.I.S. Les centres sociaux comme le CDAS centre concentrent leur intervention sur l'accompagnement social.

**Premier bilan du Passeport : l'année 2006 a dépassé les prévisions avec plus de 2 200 utilisateurs au lieu des 1 800 prévus** (en 2005, le nombre d'utilisateurs était de 1 521).

**Christophe Béchet a rejoint l'APRAS en novembre dernier**

Il a en charge à l'APRAS la mission animation sociale de proximité (Fonds de Concours aux Initiatives d'Habitants, Locaux Collectifs Résidentiels, Pôles associatifs de quartier,...). C'est lui qui sera désormais l'interlocuteur APRAS pour tout ce qui concerne les actions du CUCS dans les Territoires Prioritaires, les relations aux associations.

Il participera également à la mission d'accompagnement des Espaces Sociaux Communs.

Géographe de formation, Christophe Béchet vient de la Ville d'Angers où il était, depuis 2001, chargé de mission "Prévention - Tranquillité Publique". Il a en particulier travaillé sur les questions de médiation et d'accès aux droits.

Rennes ne lui est pas inconnue : il y a fait une partie de ses études universitaires ; en 1991, son mémoire de DEA avait pour titre "Les relations Université - quartier à Villejean".

**SOMMAIRE**

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
Interview de Daniel Erhel	p. 2
Réflexions sur les naissances à Rennes Métropole et les besoins d'accueil de la petite enfance	p. 3
Interview de Daniel Erhel (suite)	p. 4

«Faisant valoir ses droits à la retraite », Daniel Erhel a quitté l'APRAS en décembre dernier. Il m'avait dit son souhait de partager –sinon transmettre- la richesse de tout ce que lui a apporté sa vie professionnelle. Je l'ai pris au mot en lui proposant de répondre librement à trois questions. Cela valait bien de bousculer ce numéro de Nota Bene.

Philippe Caffin.

**Question : Daniel, tu as travaillé un peu plus de 6 ans à l'APRAS. A partir de quelques exemples, peux-tu mettre en évidence les principales caractéristiques de ta manière de faire ?**

Il me semble que, comme dans mes activités précédentes, je me suis efforcé de me situer dans ce que je pense être une logique de développement. Je retrouve cette logique dans plusieurs des projets auxquels j'ai collaboré pendant mon temps de présence à l'APRAS.

**Logique de développement**

Par exemple, c'est en me référant à cette logique que j'ai accompagné la mise en place de l'association Maison du Ronceray et de l'association des Trois Maisons. Dans ce cas, j'ai travaillé à partir d'une demande formulée par les élus de la Ville de Rennes. Je me suis aussi référé à cette logique lorsque j'ai accompagné la dernière étape de la mise en place de Pôle Social du Blossne. Là, j'ai travaillé à partir des demandes des institutions partenaires du projet et de celles formulées par les professionnels de terrain. C'est également cette logique qui m'a servi de point de repère pour accompagner la mise en place puis le développement des dispositifs «Chèque Loisirs» puis «Passport Loisirs et Culture». Ce travail s'est organisé, entre autres, à partir de constats faits par des élus, des professionnels, des militants associatifs et des habitants travaillant dans le cadre du Contrat de Ville. Pour la mise à disposition de locaux collectifs résidentiels à de jeunes adultes, j'ai aussi utilisé ce même mode d'intervention. La demande venait cette fois des jeunes eux-mêmes tout en étant appuyée le plus souvent par des éducateurs du Relais.

Pour moi, cette logique de développement peut être caractérisée par quelques mots ou expressions : **observer et écouter**,

**susciter des prises de conscience, mettre en mouvement, constituer un socle pour le travail en commun, accompagner, relier.**

**Observer et écouter**

C'est, dans des espaces et des temps déterminés, observer et écouter des personnes, des groupes, des acteurs sociaux, des « décideurs »,...afin de discerner leurs besoins et leurs attentes, de comprendre le contenu et le sens de leurs demandes, de leurs suggestions, de leurs projets.

**Susciter des prises de conscience**

Les besoins de personnes qui sont en interaction sur un territoire déterminé parce qu'elles y vivent ou qu'elles y travaillent ne sont pas toujours clairement identifiés, leurs attentes, leurs demandes ou leurs propositions sont parfois contradictoires. Les ressources dont chaque personne, chaque groupe, chaque organisme dispose pour agir ne sont pas toujours bien repérées. Les chemins sur lesquels il est possible d'avancer n'apparaissent pas toujours clairement. Quand, sur un territoire, certaines situations sont ressenties comme étant difficiles à vivre, ou comme devant être modifiées, quand ces situations en tout cas sont perçues comme posant un problème qui doit être résolu, il apparaît le plus souvent que la recherche de solutions va concerner plusieurs catégories de personnes et d'acteurs sociaux. Le rôle de l'agent de développement va alors être d'agir de telle sorte que chacun puisse reconnaître dans un premier temps les différents aspects du problème posé. Ensuite, à partir de la mise en évidence des ressources disponibles sur le

territoire ou pouvant y être apportées, il devra faire le nécessaire pour que chacun prenne conscience que des solutions existent pour peu que chacun joue son rôle. Enfin il devra travailler à ce que chacun accepte effectivement de prendre toute sa place dans la construction des solutions au problème tout en permettant aux autres intervenants de prendre la leur.

**Mettre en mouvement**

Si, à la suite de l'étape précédente, plusieurs membres de groupes ou d'organismes divers acceptent d'être partie prenante dans la recherche de solutions au problème posé, il va falloir faire en sorte que tous puissent éprouver un intérêt à être partie prenante des travaux qui s'engagent. C'est ce qui va motiver leur engagement dans la durée. Pour que chacun trouve bien sa place dans la démarche, il va falloir que celle-ci soit ouverte, dynamique. Cela va demander beaucoup de rencontres, de débats, de confrontations. Il va aussi falloir être attentif à mettre en évidence les avancées au fur et à mesure qu'elles se font. Cette manière de faire va demander du temps.

**Constituer un socle pour le travail en commun**

Quand plusieurs acteurs acceptent de s'engager ensemble dans l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet, il faut s'attendre à ce qu'il y ait des périodes de consensus et des périodes de conflit. Pour éviter la dislocation du groupe de travail à la première difficulté, il va être utile d'établir rapidement quelques points d'accords entre ses membres. En tout premier lieu, il va falloir que les règles du jeu (méthode de prise des

décisions, méthode de résolution des conflits, ...) soient validées par chacun. Mais des points d'accord peuvent aussi exister par rapport à certains constats, certaines analyses, certains objectifs. Leur mise en évidence va être importante. Ainsi, dans la démarche engagée, quand le groupe de travail butera sur un point de désaccord insurmontable, il sera toujours possible de revenir à ce qui a été validé par tout le monde et de repartir de là pour explorer d'autres voies.

**Accompagner**

L'expérience montre que ceux qui sont concernés par la recherche de solutions au problème posé vont accepter d'autant plus facilement de travailler ensemble que leur démarche va être accompagnée par un « tiers », cette fonction pouvant se décliner de différentes façons selon les circonstances : catalyseur, médiateur, arbitre, organisateur de méthodes de travail, transmetteur d'idées, ...

**Relier**

Nos territoires, îlots d'habitations, quartiers, villes sont des systèmes où tout est en interaction et dont le fonctionnement influe sur des systèmes plus petits ou plus vastes. Comme pour toute réalité, ces interactions ont un côté positif et un côté négatif. Les nier ou les ignorer n'apporte rien. L'agent de développement doit aider ceux qui sont engagés dans l'action à les reconnaître et à les utiliser au mieux : faire en sorte que les avancées réalisées là-bas aident à progresser ici et, réciproquement, faire que les progrès d'ici bénéficient à ceux qui sont là-bas.

*suite page 4*

**Réflexions sur les naissances à Rennes Métropole et les besoins d'accueil de la petite enfance**

La CAF et la Ville de Rennes ont sollicité l'APRAS sur la question des enfants de moins de 3 ans et des modes de garde à Rennes et Rennes Métropole. Dans un premier temps, ce travail s'est concrétisé par la réalisation d'un état des lieux statistique sur l'évolution des besoins et sur les réponses apportées à ce jour. Le 1er chapitre de cet état des lieux portait sur l'évolution du nombre de naissances et des enfants de moins de 3 ans dans l'agglomération.

**On assiste depuis plusieurs années à des baisses des effectifs scolaires et des fermetures de classes. Qu'en est-il des moins de 3 ans ?**

En l'absence de données actualisées du recensement, l'examen des naissances constatées dans les communes et validées par l'INSEE apporte des enseignements.

Un premier regard sur les chiffres et les courbes met en évidence des variations non négligeables d'une année à l'autre. Les chiffres de 2005 repartent à la hausse et situent Rennes au niveau de 1999 et les communes hors Rennes 2% au dessus de 1999. Toutefois ces chiffres sont, pour Rennes, en dessous des années 2000 à 2003 et, pour Rennes Métropole, en dessous de ceux des années 2000 et 2001.

**A retenir :**

**Entre 4 500 et 4 700 naissances par an à Rennes Métropole.**

Chaque année, et sous réserve que les enfants ne quittent pas l'agglomération, ce sont environ 14 000 enfants de moins de 3 ans qui constituent le potentiel de gardes d'enfants.

**56% des naissances de l'agglomération à Rennes.**

Le rapport du nombre de naissances entre Rennes et le reste de l'agglomération demeure stable pour l'instant. Un nombre de naissances conséquent à Rennes, autour de 2 500 chaque année, constitue un volume important qui nécessite une forte mobilisation de modes de garde. Les augmentations de population dans les communes hors Rennes n'entraînent pas d'évolution sur ce point. On ne peut actuellement déceler de transfert de Rennes vers les

communes de Rennes Métropole.

**Les variations d'une année sur l'autre sont importantes.**

Les différences et les variations annuelles sont sensibles globalement et surtout à l'échelon des communes et des quartiers et des IRIS pour Rennes.

L'examen de ces évolutions permet d'introduire le questionnaire sur les "déclencheurs" de ces variations (nouveaux logements, déménagements,...). Ainsi des écarts entre les communes apparaissent clairement : fortes baisses en 2005 pour certaines comme Pacé ou Vern-sur-Seiche ; augmentations nettes chez d'autres comme Chartres de Bretagne ou Saint-Jacques-de-La-Lande. De plus petites communes semblent tirer leur épingle du jeu avec une forte augmentation comme à Saint-Sulpice-La-Forêt ou Parthenay de Bretagne mais il est difficile de tirer de leur éloignement de Rennes la raison principale ; Nouvoitou, dans une situation proche, connaît une baisse en 2005.

**L'augmentation de population ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle du nombre de naissances.**

Le rapprochement avec l'évolution de la population pour les communes dont le recensement a été publié en 2004 et 2005 interroge. A ce jour, les nouvelles constructions et l'augmentation de la population ont pour

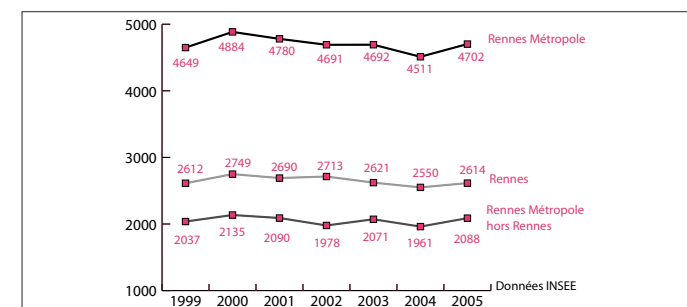
certaines communes à peine permis de maintenir un nombre de naissances équivalent sur les 6 dernières années.

**Quelques hypothèses et réflexions :**

Il y a sans doute des familles qui ont un premier enfant sur Rennes et déménagent pour un logement plus grand sur une commune de Rennes Métropole (voir dans une autre commune) mais sur Rennes, on peut penser qu'elles sont en grande partie remplacées par d'autres familles qui connaissent des naissances.

Il semble que certaines familles ne déménagent qu'après un 2ème enfant, ce qui contribue à l'augmentation de la population des communes mais pas du nombre de naissances dans ces dernières.

- Les premiers effets du PLH (2005-2012) ne sont pas encore perceptibles. Il faudra analyser plus finement la nature des évolutions de populations pour mesurer ensuite les effets du PLH qui a, entre autre, l'ambition d'apporter de la mixité sociale et générationnelle dans les communes de l'agglomération. Une connaissance fine des stratégies de mobilité des familles s'avère nécessaire. Les outils mis en place avec le PLH et en particulier l'observatoire du logement (AUDIAR) pourront apporter des informations sur ce point dans les années à venir.



**Enfants de moins de 3 ans et modes de garde à Rennes et Rennes Métropole**

**Sommaire de l'état des lieux statistique :**

- ① Les naissances
- ② Facteurs potentiels de besoins de mode de garde
- ③ L'offre de garde sur Rennes
- ④ L'offre de garde sur Rennes Métropole
- ⑤ Enfants de moins de 3 ans et bénéficiaires de prestations jeunes enfants
- ⑥ Familles ayant émis une demande de place en crèche de la Ville de Rennes
- ⑦ Familles utilisatrices des crèches de la Ville de Rennes
- ⑧ Familles utilisatrices des haltes-garderies de l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS).

**Facteur potentiel intervenant dans les besoins de mode de garde - Exemple : la scolarisation des 2 ans**

Les nouvelles dispositions de l'Inspection Académique visent à limiter à 15% dans chaque école les enfants scolarisés à 2 ans, sans jamais dépasser le chiffre de l'année antérieure (sauf en ZEP). La conséquence prévisible est la baisse du nombre d'enfants de 2 ans dans les écoles maternelles, même en cas de hausse de la population infantine. La baisse des enfants de 2 ans est déjà engagée depuis plusieurs années. Le nombre d'enfants scolarisés de 2 ans à Rennes Métropole est aujourd'hui d'environ 2100. Ces évolutions auront sans nul doute des répercussions : ces enfants devront être pris en charge par d'autres modes de garde.